



Contrats de quartiers durables et milieux d'accueil Recherche exploratoire

Anne-Françoise Dusart Joëlle Mottint

Mars 2018

Un projet mené par le RIEPP à Bruxelles dans le cadre du programme de l'Observatoire de l'enfant de la Cocof





rue Antoine Nys, 80 avenue de l'Espinette, 16 www.riepp.be RIEPP asbl - Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels

1070 Bruxelles 1348 Louvain-la-Neuve Belgique contact@ tél. & fax +32 (0)10 86 18 00

contact@riepp.be

Triodos 523-0803200-18

CBC 732-0174267-09

n° entreprise 0810.791.326

Table des matières

1 Contexte et objectifs	3
2 Méthodologie	3
3 Résultats	4
3.1 Les Contrats de Quartiers Durables	4
3.2 Les milieux d'accueil francophones	7
Nombre de places créées dans le cadre des CQD	8
Délai entre le CQD et l'ouverture du milieu d'accueil	9
Ancrage dans le quartier	11
Situations sociales	12
Les inscriptions	16
3.3 Discussion	17
4 Conclusion et perspectives pour 2018	20

1 Contexte et objectifs

Les communes bénéficiant de Contrats de Quartiers Durables (CQD) ont l'obligation de créer des places pour l'accueil de la petite enfance dans le cadre de chaque contrat de quartier. De nombreux milieux d'accueil ont donc été créés, d'autres ont pu augmenter leur capacité, grâce à l'apport financier des contrats de quartiers durables. Jusqu'à présent, aucune étude ne s'était penchée spécifiquement sur ces milieux d'accueil créés dans ce contexte particulier.

La présente recherche se veut exploratoire. Il s'agit de recueillir des premières données qui devront être affinées par la suite. L'objectif est d'évaluer l'impact des contrats de quartier sur l'accueil de la petite enfance (0-6 ans), en terme d'accessibilité primaire et secondaire à toutes les familles.

2 Méthodologie

Une première analyse a été effectuée sur base du listing fourni par le SPRB Urbanisme et Patrimoine.

Ensuite, les milieux d'accueil francophones créés ou ayant augmenté leur capacité dans le cadre des CQD ont été contactés par mail puis par téléphone. L'enquête a eu lieu par téléphone. Les interlocuteurs étaient généralement les directions des milieux d'accueil et dans certains cas les responsables des services petite enfance communaux. Pour plusieurs milieux d'accueil, il a été nécessaire d'appeler plusieurs personnes afin d'avoir une information relativement complète.

L'enquête s'est limitée aux milieux d'accueil déjà ouverts. Mais il apparaît assez évident qu'il serait très intéressant de mener une recherche au sujet des milieux d'accueil en cours de création.

L'enquête a concerné 27 milieux d'accueil. L'entretien téléphonique a permis de recueillir quelques informations quantitatives et des éléments plus qualitatifs.

La plus grande difficulté rencontrée concernait le recueil des informations. En effet, un grand nombre de personnes interviewées travaillent dans le milieu d'accueil concerné depuis peu de temps et n'étaient pas au courant des liens entre le milieu d'accueil et le contrat de quartier durable. De plus, beaucoup de personnes n'ont pas pu répondre à certaines questions relatives à la population accueillie par le milieu d'accueil. Les informations que nous avons pu recueillir sont donc très inégales d'un milieu d'accueil à l'autre. Ceci constitue un résultat en soi.

Au départ, nous avions prévu de procéder à une analyse quantitative de données recueillies auprès de l'ensemble des milieux d'accueil petite enfance créés dans le cadre de CQD, et parallèlement, de mener une analyse qualitative étudiant de manière approfondie quelques structures d'accueil, afin d'établir un état des lieux « accessibilité » de celles-ci autour des questions suivantes : quelle politique d'inscription mettent-elles en œuvre ? Comment se rendent-elles visibles ? Dans quelle mesure ajustent-elles leurs modalités d'organisation et leurs pratiques aux besoins des familles

accueillies ? Quelle place permettent-elle aux familles de prendre ? Comment mobilisent-elles les ressources locales ? Quels partenariats mettent-elles en œuvre avec le tissu local ? Quels sont les conditions de réussite et de pérennité mais aussi les freins de ces initiatives ?

Au cours de l'enquête, nous avons finalement décidé de recueillir des informations quantitatives et qualitatives pour tous les milieux d'accueil, avec des résultats variables tant dans la présence, la précision et la fiabilité de ces informations. Ce constat est analysé comme un résultat en soi. Les informations trop imprécises ou qui nous paraissaient trop peu fiables ont été recoupées avec d'autres sources (sites internet des communes, articles de presse concernant l'ouverture des milieux d'accueil, etc).

3 Résultats

3.1 Les Contrats de Quartiers Durables

44 Contrats de Quartiers Durables (CQD) ont été lancés entre 1997 et 2016 dans 12 communes de la Région bruxelloise. Dans le cadre de ces CQD, 61 projets de milieux d'accueil de la petite enfance ont été initiés (ou ont étendu leur capacité), dont 51 francophones et 10 néerlandophones. Fin 2017, 27 milieux d'accueil francophones et 8 néerlandophones avaient ouvert (ou ouvert de nouvelles places). Le comptage n'est pas aisé car certains projets peuvent être comptés selon différentes logiques.

- A Saint-Josse, un projet est celui des Hirondelles Arlequins : il s'agit d'un même projet, mais sur le plan administratif, il est composé de deux MCAE¹. Dans cette recherche, nous l'avons compté 2 fois.
- A Bruxelles, 4 espaces de co-accueil ont été ouverts. Faut-il les compter comme 4 milieux d'accueil ou considérer le service comme un milieu d'accueil avec différentes implantations, en sachant que certaines ont été créées dans le cadre des CQD et d'autres non ? Dans cette recherche, nous l'avons compté 1 fois.

Répartition géographique

Douze communes sont concernées. Deux-tiers des 61 milieux d'accueil sont ou seront créés dans 5 communes : Molenbeek (11), Anderlecht (8), Schaerbeek (8), Bruxelles (7) et Saint-Gilles (7). Les communes où sont le moins créés des milieux d'accueil dans le cadre de CQD sont Etterbeek (1), Jette (2) et Koekelberg (2). Ces disparités s'expliquent par le nombre de CQD dans les communes, ce qui est lié à l'état notamment socio-économique des quartiers et à la taille de la commune.

¹ Maison Communale d'Accueil de l'Enfance

			Milieux d en cours	d'accueil s Total (ouve en cours)			Total général (Ouverts en en cours FR+NL)
	FR	NL	FR	NL	FR	NL	
Anderlecht	3	2	3		6	2	8
Bruxelles	4		3		7		7
Etterbeek	0		1		1		1
Forest	1		4	1	5	1	6
Ixelles	1		1	1	2	1	3
Jette	2		0		2		2
Koekelberg	1		1		2		2
Molenbeek	6	3	2		8	3	11
Saint-Gilles	3	2	2		5	2	7
Saint-Josse	4	1	1		5	1	6
Schaerbeek	2		6		8		8
Total	27	8	24	2	51	10	61

Tableau 1 : milieux d'accueil (ouverts et en projet) dans le cadre des CQD par commune

Contrats de Quartiers Durables des milieux d'accueil déjà ouverts :

L'observation des 35 milieux d'accueil (tableau 2) déjà ouverts montre que cela concerne 27 CQD, dans 10 communes différentes. Parmi ces 35 milieux d'accueil, 28 sont des crèches, 4 des MCAE, 2 des haltes-accueil et 1 un service de co-accueillant·e·s. Certains projets sont des extensions de places, ou la création d'un nouveau milieu d'accueil en remplacement d'un autre de moindre capacité.

Date du début du CQD	Nom du CQD	Milieux d'accueil francophones	Milieux d'accueil néerlandophones
1997	Rosée (Anderlecht)	L'Arbre à Papillons (crèche)	
1999	Goujons-révision (Anderlecht)	Les Capucines (MCAE)	
2000	Crystal-Etangs noirs (Molenbeek)	Olina (MCAE)	
2000	Brabant-Verte (Schaerbeek)	Atout Couleur (crèche)	
2001	Verhaeghen (St Gilles)		Kiekeboe (crèche)
2001	Fonderie-Perron (Molenbeek)		Elmer (crèche + accueil occasionnel)
2003	Vanhuffel (Koekelberg)	Tilapin (crèche)	
2003	Métal-Monnaie (St-Gilles)	Marie Janson (crèche, remplace un autre milieu d'accueil)	
2004	Escaut-Meuse (Molenbeek)	Le nid d'Olina (crèche)	
2005	Ateliers-Mommaerts (Molenbeek)	Les jardins d'Olina (crèche)	
2006	Les Quais (Bruxelles)	Locquenghien (crèche)	
2006	St-Denis (Forest)	Les P'tits Matelots (crèche)	
2006	Carton de Wiart (Jette)	L'Arbre de Vie (HA) Doremiroir (crèche)	
2006	Méridien de Bruxelles (St-Josse)	Winnie-kot (HA -extension) Les Hirondelles (MCAE) Les Arlequins (MCAE)	
2007	Fontainas (St-Gilles)	Gabrielle Petit (crèche)	
2007	Rives Ouest (Molenbeek)	Les couleurs d'Olina (crèche)	Het Molentje (crèche)
2007	Maison Rouge (Bruxelles)	Horizons (crèche)	
2008	Rouppe (Bruxelles)	Les Petits Pas (crèche)	
2008	Ecluse-St Lazare (Molenbeek)	Le petit train d'Olina (crèche)	
2008	Navez-portaels (Schaerbeek)	Galatea (crèche, remplace un prégardiennat)	
2009	Cinéma-BelleVue (Molenbeek)	Les Mélodies d'Olina (crèche)	Kleine Zenne (crèche)
2009	Parc-Alsemberg (St Gilles)	Willy Peers (crèche)	Kiekeboe 2 (crèche)
2009	Sceptre (Ixelles)	Rire et Grandir (crèche)	
2010	Canal-Midi (Anderlecht)	Bocage (crèche. Extension)	De klaproos (crèche)
2010	Liedekerke (St Josse)	Les Nénuphars (crèche)	Idem (crèche)
2011	Jardin aux Fleurs (Bruxelles)	Espace co-accueillants	
2011	Scheut (Anderlecht)		Scheutje (crèche)

Tableau 2 : Contrats de quartier durable et milieux d'accueil ouverts dans ce cadre

3.2 Les milieux d'accueil francophones

Concernant les milieux d'accueil francophones (tableau 3), on constate que dans plus de la moitié des cas (15), le pouvoir organisateur (PO) est la commune ou une asbl paracommunale. Dans 12 cas, il s'agit d'une asbl, issue du secteur associatif.

Commune	Milieux d'accueil	PO	
Anderlecht	L'Arbre à Papillons (crèche)		
	Les Capucines (MCAE)	Commune d'Anderlecht	
	Bocage (crèche. Extension de places)		
	Petit Locquenghien (crèche)		
Bruxelles	Horizons (crèche)	Ville de Bruxelles	
Bruxelles	Les Petits Pas (crèche)		
	Espace de co-accueillants	Asbl A.R.B.R.E (paracommunal)	
Forest	Les P'tits Matelots (crèche)	Commune de Forest	
Ixelles	Rire et Grandir (crèche)	Asbl Rire et Grandir	
lotto	L'Arbre de Vie (halte-accueil)	Asbl	
Jette	Doremiroir (crèche)	Commune de Jette	
Koekelberg	Tilapin (crèche)	Commune de Koekelberg	
	Olina (MCAE)		
	Le nid d'Olina (crèche)		
	Les couleurs d'Olina (crèche)	Asbl Olina	
Molenbeek	Le petit train d'Olina (crèche)	ASDI Olina	
	Les Mélodies d'Olina (crèche)		
	Les jardins d'Olina (crèche)		
	Marie Janson (crèche)		
Saint-Gilles	Gabrielle Petit (crèche)	Commune de Saint-Gilles	
	Willy Peers (crèche)		
	Winnie-kot (Halte-accueil -extension)	Asbl	
Saint-Josse	Les Hirondelles (MCAE)	Achl	
	Les Arlequins (MCAE)	Asbl	
	Les Nénuphars	Commune de Saint-Josse	
Schaerbeek	Galatea (crèche)	Asbl Crèches de Schaerbeek (paracommunal)	
	Atout couleur	Asbl	

Tableau 3: Projets francophones par commune. Identification du PO

Nombre de places créées dans le cadre des CQD

Les 27 milieux d'accueil étudiés représentent 855 places (tableau 4). Dans certains cas, il s'agit d'extension de places ou de milieux d'accueil créés en remplacement d'un autre de moindre capacité. En prenant cela en compte, on peut estimer que les CQD ont permis d'ouvrir 728 places dans les milieux d'accueil francophones depuis 1997.

Commune	Milieu d'accueil	nb places	nb places créées dans le cadre du CQD
	Capucines	18	18
Anderlecht	Bocage	84	28
	Arbre à Papillons	18	18
	Espace co-accueillants	32	32
Bruxelles	Petit Locquenghien	24	24
Diuxelles	Les Petits Pas	44	44
	Horizons	75	75
Forest	Les P'tits Matelots	36	36
Ixelles	crèche Rire et Grandir	24	24
latta	Arbre de Vie	16	7
Jette	Dorémiroir	39	39
Koekelberg	Tilapin	24	24
	Olina	28	28
	Jardins d'olina	18	18
Molenbeek	Le Nid d'Olina	25	25
iviolenbeek	Le Petit train d'Olina	35	35
	Les Couleurs d'Olina	54	54
	Les Mélodies d'Olina	48	48
	Marie Janson	30	12
Saint-Gilles	Gabrielle Petit	18	18
	Willy Peers	24	10
	Les Nénuphars	18	18
Saint-Josse	Hirondelles	21	21
Samit-JUSSE	Arlequins	15	15
	Winnie-kot	20	10
	Atout Couleur	25	25
Schaerbeek	Galatea	42	22
Total		855	728

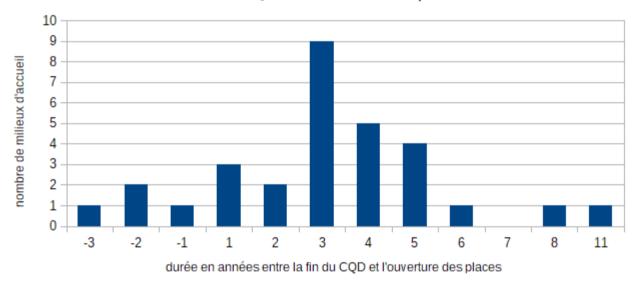
<u>Tableau 4 : Projets francophones par commune. Nombre de places créées.</u>

Délai entre le CQD et l'ouverture du milieu d'accueil

Le graphique et le tableau suivants montrent le délai entre la fin du CQD et l'ouverture des places d'accueil. Les espaces de co-accueil ont été ouverts durant le CQD. Tous les autres milieux d'accueil ont été ouverts après la fin du CQD. Le délai varie entre 1 et 11 ans. Le graphique met en évidence que les délais les plus fréquents sont de 3 à 5 ans.

Nous avons demandé à chaque milieu d'accueil de nous faire part des éventuelles difficultés lors de la création. Mais nous avons eu très peu de réponses, les personnes travaillant actuellement dans les milieux d'accueil n'ayant pas été associées à la phase de travaux. Nous y reviendrons.

Délai entre la fin du CQD et l'ouverture des places d'accueil



Commune	Milieu d'accueil	Date de fin du CQD	Date d'ouverture des places	différence
	Capucines	2003	2005	2
Anderlecht	Bocage	2014	2015	1
	Arbre à Papillons	2001	2012	11
		2015	2013	-2
	Espaces co-accueillants (4	2015	2012	-3
	co-accueils)	2015	2013	-2
Bruxelles		2015	2014	-1
	Petit Locquenghien	2010	2014	4
	Les Petits Pas	2012	2015	3
	Horizons	2011	2016	5
Forest	Les P'tits Matelots	2010	2014	4
Ixelles	crèche Rire et Grandir	2014	2017	3
latta.	Arbre de Vie	2010	2014	4
Jette	Dorémiroir	2010	2015	5
Koekelberg	Tilapin	2007	2010	3
	Olina	2004	2007	3
	Jardins d'Olina	2009	2015	6
Molenbeek	Le Nid d'Olina	2008	2015	7
iviolenbeek	Le Petit train d'Olina	2012	2016	4
	Les Couleurs d'Olina	2011	2014	3
	Les Mélodies d'Olina	2013	2016	3
	Marie Janson	2007	2012	5
Saint-Gilles	Gabrielle Petit	2011	2016	5
	Willy Peers	2013	2016	3
	Les Nénuphars	2014	2017	3
Saint-Josse	Hirondelles	2010	2011	1
	Arlequins	2010	2011	1
	Winnie-kot	2010	2014	4
Schaerbeek	Atout Couleur	2004	2007	3
	Galatea	2012	2014	2

Tableau 5 : Projets francophones par commune. Délai entre la fin du CQD et l'ouverture des places d'accueil

Ancrage dans le quartier

La question de l'ancrage dans le quartier nous paraissait importante puisque ces milieux d'accueil ont ouvert (ou ouvert de nouvelles places) dans le cadre des CQD qui visent une amélioration du quartier. La question de l'ancrage n'est pas simple et mériterait d'être davantage analysée par des recherches complémentaires. Néanmoins, l'enquête auprès des 27 milieux d'accueil a permis de mettre en évidence le fait que l'ancrage dans le quartier est loin d'être acquis.

En effet, quelques milieux d'accueil sont clairement des projets de quartier, qui ont été créés par des acteurs locaux pour répondre à des besoins identifiés dans le quartier. Le projet d'accueil et le ROI de ces milieux d'accueil sont clairement orientés par rapport à ces besoins : par exemple, pourcentage important de situations spécifiques qui correspondent aux besoins identifiés dans le quartier. De plus, après plusieurs années de fonctionnement, les équipes de ces milieux d'accueil poursuivent leur réflexion sur leur place dans le quartier et ont des pratiques de réseau avec des acteurs locaux. L'histoire de ces milieux d'accueil est connue des professionnel·le·s qui y travaillent, même si ils·elles n'étaient pas encore présent·e·s au moment de la création et de l'ouverture. Nous identifions seulement quelques milieux d'accueil qui sont dans ce cas de figure.

Ensuite, nous avons des milieux d'accueil dont les responsables connaissent bien le quartier et peuvent décrire celui-ci et sa population, qui éventuellement développent parfois des collaborations avec d'autres acteurs locaux, mais qui n'ont pas une action spécifique sur et dans leur quartier. Ces milieux d'accueil ne semblent pas être des projets issus du quartier bien qu'étant créés dans le cadre des CQD. L'histoire de leur création n'est pas connue des personnes que nous avons interviewées.

Enfin, certaines des personnes interviewées se sont trouvées en difficulté quand nous avons abordé la question du quartier : elles ne savaient pas répondre aux questions, ne connaissaient pas la proportion d'enfants fréquentant le milieu d'accueil qui habitent le quartier. Parfois, notre interlocuteur·rice était loin du terrain, ce qui peut expliquer cette difficulté ; dans d'autres cas, cela cette méconnaissance semblait plutôt due au fait que c'était la première fois que la question de la place du milieu d'accueil dans le quartier était formulée. Il semble donc que certains milieux d'accueil soient déconnectés de leur quartier.

Une question importante est de savoir si le milieu d'accueil accueille les enfants du quartier. Il est très difficile de répondre à cette question : d'une part certains répondants ont eu du mal à donner une estimation et d'autre part cette question pose celle de la définition du quartier qui est subjective. Néanmoins, on observe qu'un seul milieu d'accueil mentionne dans son projet une priorité d'accès pour les enfants du quartier. Les milieux d'accueil communaux, à l'exception d'Anderlecht qui n'a pas de critère de priorité géographique, donnent priorité aux habitants de la commune. La présence de places d'accueil en nombre suffisant dans chaque quartier offre plus de possibilités de répondre à des besoins d'accueil de proximité, ce qui n'est pas le cas dans chaque commune.

Huit répondant·e·s sur 27 n'ont pas pu donner une estimation du nombre d'enfants accueillis habitant le quartier. Treize déclarent qu'une grande majorité des enfants accueillis vivent dans le

quartier. Six ont calculé que les enfants du quartier représentent tout au plus la moitié des enfants accueillis. Il faut toutefois prendre ces résultats avec prudence car ils dépendent notamment de la représentation des limites du quartier par le·la répondant·e. Certain·e·s assimilaient le quartier à toute la commune, et d'autres au périmètre très restreint du CQD. D'autres en revanche avaient une représentation sociologique du quartier et donnaient les frontières symboliques de celui-ci souvent liées à des repères géographiques et urbanistiques (chemin de fer, canal, grand boulevard, changement dans l'architecture du bâti, etc).

Notons également que certains milieux d'accueil soulignent le fait qu'il est important d'accueillir des enfants qui n'habitent pas le quartier pour accroître la mixité sociale et pour montrer que le quartier, même s'il a une mauvaise réputation, présente des atouts et est attractif.

Situations sociales

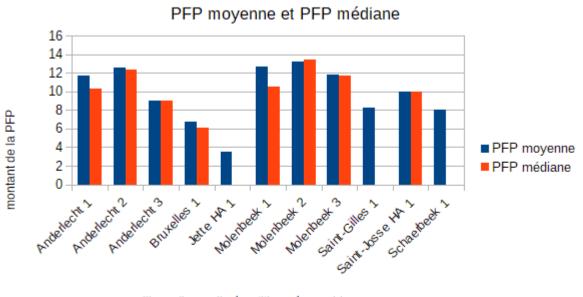
Nous avons défini le caractère social des milieux d'accueil à travers plusieurs indicateurs : la PFP moyenne, le pourcentage de situations particulières telles que mentionnées par le ROI et le pourcentage de situations particulières réellement accueillies, le type de situations particulières, le nombre de dérogations pour réduire la participation financière (enquête sociale), les conventions avec certains partenaires.

Les données que nous avons recueillies sont incomplètes et surtout inégales d'un milieu d'accueil à l'autre. A nouveau, certaines personnes interviewées n'avaient pas la réponse à nos questions et semblaient ne jamais se les être posées, tandis que d'autres étaient très bien informées.

Participation financière des parents

Nous avons pu recueillir la PFP moyenne précise 11 milieux d'accueil, et 6 ont pu nous donner une estimation. Les autres n'ont pas pu nous fournir l'information pour diverses raisons. Huit ont pu en outre nous donner la PFP médiane.

Les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE doivent utiliser la grille des barèmes de l'ONE qui détermine le montant de la PFP selon les revenus des parents. Les deux haltes-accueil étudiées ne sont pas subventionnées et n'utilisent pas la grille ONE.



Le graphique ci-dessus reprend les milieux d'accueil pour lesquels nous avons obtenu des montants précis. La participation moyenne des parents varie entre 3,5 € (halte-accueil d'urgente nécessité qui n'applique pas la grille de l'ONE) et 13,19 € (une crèche à Molenbeek).

Nous disposons de données de 2014² pour 11 milieux d'accueil, ainsi que la moyenne régionale pour 2014.

	PFP Moyenne en 2014	Classement sur 175 (2014)	Evolution de la PFP 2014-2017
Bruxelles 1	6,85 €	3	
Schaerbeek 1	7,28 €	4	0,72€
Anderlecht 3	7,80 €	5	1,23€
Saint-Josse 2	8,00€	6	
Molenbeek 2	8,19€	8	
Saint-Josse 1	8,42€	10	
Molenbeek 1	9,57€	14	3,13€
Anderlecht 2	11,44 €	37	1,12€
Anderlecht 1	13,33€	59	-1,60€
Saint-Gilles 1	14,39€	80	
Koekelberg 1	15,33€	92	
REGION	15,02		

<u>Tableau 6</u>: PFP moyenne 2014, classement des milieux d'accueil par rapport à la moyenne régionale 2014 et évolution de la PFP entre 2014 et 2017

Comme le montre le tableau 6, 10 milieux d'accueil sur les 11 pour lesquels les données sont disponibles ont une PFP inférieure à la moyenne régionale, et parmi ceux-ci 7 sont dans les 10 % ayant la PFP la plus basse. Pour 5 milieux d'accueil, nous avons les chiffres précis pour 2014 et 2017. On observe une augmentation modérée de la PFP pour 3 d'entre eux, un accroissement plus important pour l'un d'eux et une diminution pour le dernier.

La réglementation prévoit des possibilités de dérogations pour diminuer si nécessaire la PFP des parents. Dix milieux d'accueil ont revu à la baisse la PFP d'une ou plusieurs familles en 2017, dix n'ont procédé à aucune dérogation, une des haltes-accueil utilise différents tarifs dont un est la gratuité totale (pour les familles sans papiers). Nous n'avons pas obtenu d'informations pour les 6 autres milieux d'accueil.

² Source : Observaoire de l'enfant. Merci à Stéphane Aujean.

Situations particulières

La réglementation prévoit de rencontrer les besoins de « situations particulières » (cf définition dans l'encadré) : les enfants concernés peuvent être inscrits sans suivre la procédure légale obligatoire. Les milieux d'accueil subventionnés doivent réserver un minimum de 10 % de leur capacité pour ces « situations particulières » qui doivent être définies.

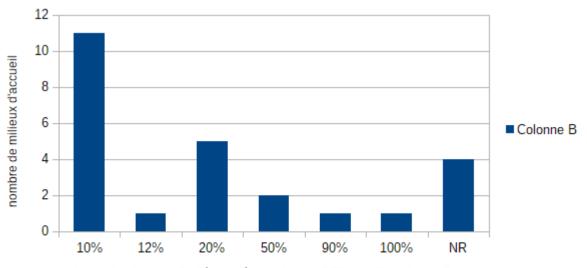
Dispositions concernant les « situations particulières »

« Par dérogation aux articles 48 à 50, les milieux d'accueil visés à l'article 2, 1° à 4° et 8° prévoient de réserver au moins 10 % de leur capacité totale en vue de rencontrer les besoins d'accueil résultant de situations particulières, notamment pour l'accueil d'enfants ayant un lien de parentalité avec un autre enfant inscrit. Celles-ci peuvent faire l'objet de modalités d'inscription et de réservation différentes de celles fixées auxdits articles. Le pourcentage réservé, les situations particulières et les modalités d'inscription et de réservation visées à l'alinéa 1er sont précisés dans le règlement d'ordre intérieur du milieu d'accueil. Si les places réservées en fonction de l'alinéa premier ou dans le cadre d'une convention de collaboration ne font pas l'objet d'une demande d'inscription quinze jours avant le début d'un mois, ces places ne sont plus obligatoirement réservées pour des besoins d'accueil résultant respectivement de situations particulières ou d'une convention de collaboration pour le mois à venir et sont attribuées en fonction du registre des inscriptions visé à l'article 15. »

Article 55, de l'arrêté du gouvernement de la Communaute française portant réglementation générale des milieux d'accueil - 27 FEVRIER 2003

Pour les milieux d'accueil étudiés, la proportion mentionnée dans le ROI de places réservées pour des situations particulières varie entre 10 % (minimum imposé par l'ONE) et 100 %. Pour plus d'un tiers, cette proportion correspond au minimum de 10 % prévu par l'ONE. Plusieurs PO communaux ont pris la décision de fixer cette proportion à 20 % pour l'ensemble de leurs milieux d'accueil. Quelques projets mentionnent dans leur ROI qu'ils prévoient de réserver une proportion encore plus importante de leur capacité pour des situations particulières, ce qui traduit un projet social fort.

Situations particulières



Ces situations particulières sont très diversifiées. Il s'agit par exemple de mères mineures, enfants ou parents en situation de handicap, familles suivies par le SAJ, le SPJ ou SOS-enfants, parents ayant des problèmes de santé graves (physiques ou psychiques), familles très précarisées, famille en situation de surendettement, familles monoparentales, parents en formation, mères en centres d'hébergement, familles sans-papiers...

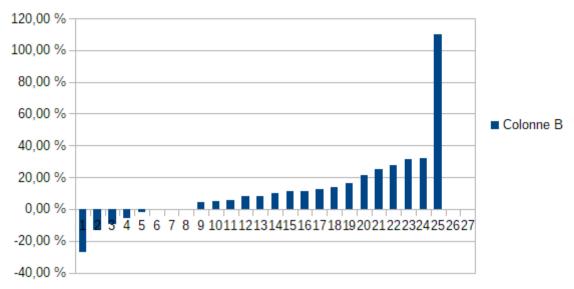
Par ailleurs, certains milieux d'accueil ont des conventions avec des services ou des associations, tels que le CPAS, Actiris, des centres de formation, pour accueillir des enfants de parents bénéficiaires de ces services.

La proportion de situations particulières mentionnée dans le ROI correspond-elle au nombre effectif d'enfants vivant des situations particulières accueillis dans le milieu d'accueil ? Il est difficile de répondre à cette question. Les chiffres que nous avons obtenus se basent souvent sur des appréciations subjectives des répondants. Remarquons notamment que plusieurs assistants sociaux nous ont dit que plusieurs familles vivaient une situation de précarité mais n'étaient pas « codées » pour autant comme « situation particulière ».

Indicateurs de multi-accueil

Afin d'évaluer le nombre de familles touchées par la création de places d'accueil il avait été demandé aux milieux d'accueil combien d'enfants étaient inscrits le 1^{er} décembre 2017. Parmi les milieux d'accueil ayant pu nous répondre, la plupart accueillent plus d'enfants que leur capacité, ce qui signifie probablement que certains enfants sont accueillis à temps partiels. Les places créées dans le cadre des CQD bénéficient à davantage d'enfants et de familles que la capacité créée. Il serait intéressant de davantage investiguer cette observation afin de mieux comprendre de quelle manière les milieux d'accueil prennent en coompte les besoins diversifiés des familles.

Différence (en %) entre le nombre de places et le nombre d'enfants



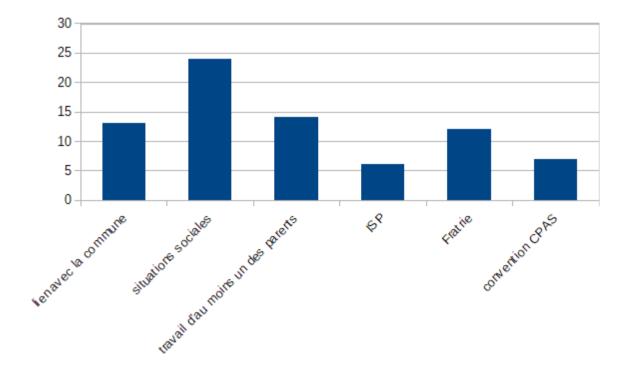
Le schéma ci-dessus montre la différence entre la capacité d'accueil et le nombre d'enfants inscrits. La plupart des milieux d'accueil inscrivent davantage d'enfants que le nombre de places. Dans 5 cas, le nombre d'enfants inscrits est inférieur à la capacité : 2 des milieux d'accueil concernés venaient d'ouvrir quand nous les avons interrogés et les inscriptions étaient encore en cours. Les milieux d'accueil accueillant beaucoup plus d'enfants que leur capacité (plus de 30%) sont les 2 haltes-accueil et une crèche très investie dans son quartier avec un projet social très engagé. Dans 3 cas, le nombre d'inscrits égale la capacité d'accueil.

Les inscriptions

Modalités d'inscription

A l'exception d'Anderlecht³, les PO communaux ou paracommunaux, ainsi que les crèches Olina, ont un système de centralisation des inscriptions. Il serait intéressant d'étudier de plus près les conséquences de la centralisation sur l'accessibilité. En effet, les modalités de la centralisation sont très variables. Cela va d'une permanence téléphonique avec un numéro gratuit accessible tous les jours à une permanence de trois heures par semaine à un endroit précis.

Par ailleurs, les PO ont des critères pour prioriser les demandes d'accueil (voir graphique ci-dessous).



La centralisation des inscriptions est prévue pour avril 2018 à Anderlecht. Ce changement devrait également s'accompagner de nouveaux critères de priorité.

Les critères sociaux sont cités par 24 des milieux d'accueil. Ces critères recouvrent une grande variété de situations : SAJ, précarité, isolement, mères célibataires, enfants en difficultés, parents défaillants, parents mineurs, violences intrafamiliales, mères en maison d'hébergement, etc. Quatorze milieux d'accueil citent l'occupation professionnelle d'au moins un des parents comme un critère de priorité, à l'inverse une des haltes-accueil n'accepte que les enfants dont les deux parents sont sans emploi. Un des milieux d'accueil donne priorité aux parents qui ont un emploi précaire. Six mentionnent l'ISP (insertion socio-professionnelle) comme critère de priorité, ce qui recouvre différentes réalités puisque certains ne prennent en compte que les formations qualifiantes tandis que d'autres acceptent d'autres types de formation (par exemple, cours de français langue étrangère, alphabétisation, etc).

Tous les PO communaux et paracommunaux (sauf Anderlecht) donnent priorité aux habitant·e·s de la commune et dans certains cas aux personnes qui ont un lien avec la commune (travailleur·se·s communaux·ales, personnel des crèches ou des écoles de la commune.)

La fratrie est un critère de priorité cité 12 fois.

Sept milieux d'accueil disent avoir une convention avec le CPAS.

3.3 Discussion

Notre question de départ était : « Les contrats de quartier durables ont-ils un impact sur l'accueil de la petite enfance (0-6 ans), en terme d'accessibilité primaire et secondaire à toutes les familles ? »

Cette étude exploratoire nous permet de classer les différents milieux d'accueil interviewés selon deux dimensions :

- l'implication dans le quartier
- le projet social

L'implication dans le quartier

Les milieux d'accueil ayant ouvert ou s'étant agrandi dans le cadre des CQD, on pourrait s'attendre à ce qu'ils aient une relation avec les acteurs du quartier, qu'ils y occupent une place particulière et orientent leurs actions vers les besoins des familles du quartier. Cette recherche exploratoire montre que c'est vrai dans quelques cas mais pas dans tous, loin s'en faut. Certains milieux d'accueil semblent se situer dans le quartier mais sans y avoir de véritable ancrage. Cette hypothèse devrait bien sûr être affinée par des recherches complémentaires, notamment pour savoir si le milieu d'accueil est connu des habitant·e·s du quartier, si les familles avec de jeunes enfants savent que les milieux d'accueil leur sont accessibles, etc.

Le projet social

Tous les milieux d'accueil subventionnés ont d'emblée un projet social lié à la réglementation de l'ONE. Les milieux d'accueil doivent être accessibles aux familles sans discrimination. Néanmoins, dans les faits et dans le contexte de pénurie, les PO sont amenés à décider de priorités d'inscription. Pour les PO communaux, il s'agit souvent d'une priorité pour les habitant·e·s de la commune, et parfois pour certains travailleur·euse·s communaux·ales. De plus, certains donnent une priorité aux familles où au moins un des deux parents travaille. A contrario, certains milieux d'accueil ayant une proportion de situations particulières très importante donnent priorité aux familles en formation, en insertion socio-professionnelle au sens large (par exemple, cours d'alphabétisation ou de français).

Les milieux d'accueil jouent donc leur rôle d'inclusion sociale et de lutte contre les inégalités de manière fort différente.

Ces deux dimensions « implication dans le quartier » et « projet social » sont des continuums qui peuvent être croisés :

- implication dans le quartier : de nulle à très forte
- projet social : du minimum légal à un profond travail d'inclusion sociale

En croisant ces 2 continuums, nous arrivons à un modèle qui présente 4 types différents de milieux d'accueil. Il s'agit d'une modélisation : aucun milieu d'accueil n'est un type pur mais cela nous permet d'avoir une grille de lecture qui permet d'appréhender la réalité.

	Faible	Implication dans le quartier		
Faible	« Opportunisi	e »	« Gentry »	
Projet social	« Social »		« Engagé »	
Fort				

Type « Opportuniste »

Le milieu d'accueil dit « opportuniste » est peu ou pas impliqué dans le quartier et n'a pas de projet social spécifique. Il s'agit de milieux d'accueil qui ont profité de l'effet d'opportunité que représentent les CQD : ils ont pu ouvrir ou s'agrandir grâce à l'apport financier des CQD. Cela permet d'accroître l'offre d'accueil, ce qui est appréciable vu le contexte de pénurie dans certaines communes. Une fois ouverts, rien ne distingue ces milieux d'accueil de ceux qui ont ouverts dans d'autres contextes que les CQD.

Type « Social »

Tous les milieux d'accueil ont une fonction sociale, qui est balisée par la réglementation et contraignante pour ceux qui sont subventionnés par l'ONE. Néanmoins, certains milieux d'accueil s'engagent davantage que le minimum réglementaire. Il s'agit par exemple des PO qui ont fait le choix de réserver 20 % de leur capacité d'accueil pour des situations particulières – choix mentionné dans le ROI – plutôt que de viser les 10 % obligatoires. Les milieux d'accueil de type « Social » ont un projet social affirmé mais sont peu ou pas impliqués dans le quartier.

Type « Gentry »

Certains milieux d'accueil pourraient s'impliquer dans le quartier mais sans projet social spécifique. Dans ce cas, le risque est qu'ils participent à la gentrification du quartier : une fois rénové, le quartier attire de nouveaux habitants, les loyers augmentent, le commerce se transforme et la population la plus précarisée se trouve encore plus marginalisée, voire chassée de son quartier. Il y a donc un vrai risque, si la question de l'accessibilité pour toutes les familles n'est pas travaillée, que les milieux d'accueil créés dans le cadre des CQD attirent surtout les familles qui sont dans des conditions de vie stables qui leur permettent d'anticiper leurs besoins d'accueil, qui sont informées et qui maitrisent les procédures d'inscription⁴. Aucun des milieux d'accueil que nous avons interrogé ne se situe clairement dans ce type « Gentry » mais certains s'en approchent.

Type « Engagé »

Certains milieux d'accueil sont très impliqués dans leur quartier et ont un projet social fort. Souvent, leur création a été portée par des acteurs locaux, en lien avec les besoins repérés dans le quartier. Une fois ouvert, le milieu d'accueil « Engagé » continue à garder des liens forts avec le tissu associatif du quartier et il est visible et connu de la population du quartier. Son projet est orienté vers les familles précarisées, parfois pour contrebalancer les projets des autres milieux d'accueil qui dans les faits favorisent les familles informées et qui peuvent anticiper.

⁴ Mottint, J., <u>Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Partie 2 : Les obstacles,</u> Analyse n°7/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012.

4 Conclusion et perspectives pour 2018

Cette recherche exploratoire ouvre plusieurs questions. Les places d'accueil ouvertes grâce aux CQD apportent-elles une plus-value au quartier et à ses habitant·e·s ? Les familles du quartier ont-elles accès aux milieux d'accueil ? Par accessibilité, nous entendons deux réalités différentes, qui se complètent :

- l'accessibilité primaire, qui vise « une place pour tou·te·s » : toutes les familles, tous les enfants doivent avoir les mêmes chances, concrètement, de franchir la porte des lieux d'ÉAJE, d'y avoir UNE place ;
- l'accessibilité secondaire, qui vise « une place pour chacun·e »: une fois que les familles et les enfants ont franchi la porte d'un lieu d'ÉAJE, chacun·e devrait pouvoir s'y sentir à SA place.

Cette recherche exploratoire a permis de récolter quelques éléments concernant l'accessibilité primaire. On constate que les différents milieux d'accueil interrogés ont des pratiques différentes qui ont vraisemblablement un impact sur leur accessibilité primaire. Ceux qui sont bien implantés dans le quartier, visibles, connus du tissu associatif et des habitant·e·s se rendent plus accessibles aux familles du quartier, surtout celles qui sont en situation de précarité. Il serait intéressant d'aller plus loin dans l'analyse pour comprendre comment est mise en œuvre l'accessibilité secondaire : quelles sont les pratiques des équipes pour que chaque enfant, chaque famille se sente à sa place dans le mlieu d'accueil ?

Par ailleurs, la recherche a mis en évidence que dans la majorité des cas, les professionnel·le·s interrogé·e·s ignorent l'histoire du milieu d'accueil et les raisons qui ont poussé à sa création. Dans un nombre de cas non négligeable, il semble que les CQD ont eu un effet d'opportunité qui a permis de créer de nouvelles places, ce qui est appréciables, mais sans aucune garantie que ces places bénéficient aussi aux familles du quartier et encore moins à celles qui vivent des situations difficiles.

Les CQD s'appuient sur des processus participatifs auxquels sont associés les habitant·e·s et les associations du quartier. Pourtant, il semble bien qu'une fois le CQD terminé, il ne reste rien de cette dynamique. Au vu de ces résultats, l'importance de mener une recherche auprès des milieux d'accueil en cours de création s'impose, avec pour objectif de comprendre, notamment, de quelle manière du lien est fait entre les besoins des familles du quartier et le projet du milieu d'accueil. Cela fait l'objet de notre projet de recherche pour 2018.

Sources

Sites consultés

Contrats de Quartiers Durables : http://quartiers.brussels/1/q/55

Sites internet des communes concernées

Références

Camus, P. et Marchal, L. (éds), <u>Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité</u>, référentiel psychopédagogique, ONF

Dusart, A-Fr., Des initiatives d'EAJE innovantes face aux défis actuels. Parties 1 et 2, publications du RIEPP, 2013.

Humblet, P., <u>Principe 1 : l'accès un droit pour tous les enfants, Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance</u>, Une politique publique proposée par Enfants d'Europe, Bruxelles, 2010. Téléchargeable sur http://www.grandirabruxelles.be/Publications/Europe/Principe1%20FR.pdf.

Lenel, E. « La mixité sociale dans l'action publique urbaine à Bruxelles : projet ou langage politique ? », <u>Brussels Studies</u> [En ligne], Collection générale, n° 65, mis en ligne le 25 février 2013, consulté le 26 mars 2018. URL : http://journals.openedition.org/brussels/1129; DOI: 10.4000/brussels.1129

Mottint, J., Le travail en réseau : travailler ensemble pour optimaliser les pratiques au profit de tous, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, document publié en ligne <u>www.cere-asbl.be</u>, 2008.

Mottint, J., <u>Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Parties 1 à 7</u>. Publications du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve,2012-2013.

Et plus particulièrement : Mottint, J., <u>Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Partie 2 : Les obstacles, Analyse n°7/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012.</u>

Mottint, J., <u>Des établissements d'éducation et d'accueil des jeunes enfants financièrement accessibles à tous : agir sans plus attendre !</u>, Analyse n°2/2014 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juin 2014.

Mottint, J., <u>Pénurie de places</u>, <u>centralisation des inscriptions et conséquences sur l'accessibilité à toutes les familles</u>, Analyse n°12/2013 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, octobre 2013.

Mottint, J., <u>Je cherche une place pour mon enfant. Revoir la politique d'inscription pour réduire les inégalités d'accès dans les milieux d'accueil de la petite enfance</u>, publié dans Grandir à Bruxelles n°27, pp.3-7.